

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 10 12 2011

DECRET N° 17 - 083 / PR

Relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée, notamment en son article 16 ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les Vice-Présidents de l'Union sont chargés respectivement des Ministères ci-après cités :

1.1 Vice-Président chargé du Ministère de l'Economie, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, des Investissements, du Secteur Privé et des Affaires Foncières,

Monsieur DJAFFAR AHMED SAID HASSANI.

1.2 Vice-Président chargé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,

Monsieur MOUSTADROINE ABDOU.

1.3 Vice-Président chargé du Ministère des Transports, des Poste et Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),

Monsieur ABDALLAH SAID SAROUMA.

ARTICLE 2 : Sont nommés Ministres, les personnes dont les noms suivent :

2.1. Ministre des Finances et du Budget

Monsieur SAID ALI SAID CHAYHANE.

2.2. Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, Chargé des Comoriens de l'Etranger,

Monsieur SOUEF MOHAMED EL AMINE.

2.3. Ministre de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement,

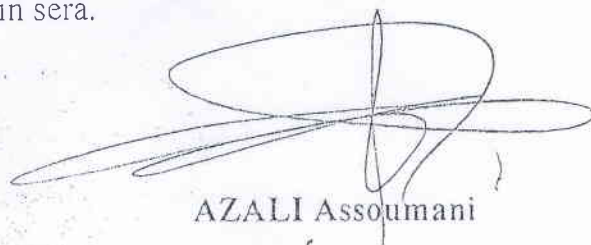
Monsieur MOHAMED DAOUDOU.

- 2.4. Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche,
Monsieur SALIME MOHAMED ABDEREMANE.
- 2.5. Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques, des Administrations Publiques et des Droits Humains,
Monsieur MOUSSA MAHOMA.
- 2.6. Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre,
Dr RASHID MOHAMED MBARAKA FATMA.
- 2.7. Ministre de la Jeunesse, des sports, de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle, des Arts et de la Culture,
Monsieur SALIM MAHAMOUD

ARTICLE 3 : Sont nommés Secrétares d'Etat et participent au Conseil des Ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

- 3.1. Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme et de l'Artisanat auprès du Vice-Président, chargé du Ministère de l'Economie, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, des Investissements, du Secteur Privé et des Affaires Foncières,
Monsieur WAHADI MADI.
- 3.2. Secrétaire d'Etat chargé des Transports auprès du Vice-Président chargé du Ministère des Transports, des Poste et Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),
Monsieur SOULAIMANA KAAMBI
- 3.3. Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme auprès du Vice-Président Chargé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,
Monsieur MMADI KAPACHIA.
- 3.4. Secrétaire d'Etat, chargé de la Coopération avec le Monde Arabe, auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, chargé des Comoriens de l'Etranger
Dr HAMIDOU KARIHILA.

ARTICLE 4 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani